



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le mardi onze février deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 6 février 2020

Présents : M. DESLANDES, Mme TALLET, M. PERDOUX, Mme FISCH, M. CHAPSAL, M. GAUCHER, Mme GOLF, Mme LOMBARDIN, M. MACHADO, Mme MOAOUIA (à partir de 20h15), Mme NATUREL, M. RINGUEDE.

Absentes excusées : Mme BEUVELET et Mme COURSIMAULT

Absent : M. LEFKIR

Secrétaires de séance : Mmes TALLET et FISCH

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019

Le trésorier de Neuville-aux-Bois a transmis le compte de gestion 2019 pour la commune de Vennechy.

Il présente un déficit de fonctionnement de 10 390,94€ et de 642 575,46€ en section d'investissement, pour l'exercice 2019.

L'excédent cumulé est de 137 101,63€ en fonctionnement et de 114 633,73€ en investissement.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 368 455,00	1 392 860,57	2 761 315,57
Titres de recettes émis (b)	434 775,28	1 320 545,09	1 755 320,37
Réductions de titres (c)	20 000,00	57 613,80	77 613,80
Recettes nettes (d = b - c)	414 775,28	1 262 931,29	1 677 706,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 368 455,00	1 392 860,57	2 761 315,57
Mandats émis (f)	1 057 350,74	1 276 329,56	2 333 680,30
Annulations de mandats (g)		3 007,33	3 007,33
Dépenses nettes (h = f - g)	1 057 350,74	1 273 322,23	2 330 672,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	642 575,46	10 390,94	652 966,40

M. GAUCHER demande où en est la prise en charge de la facture d'eau de l'entreprise Forgeard, liée aux travaux de l'extension de l'école. M. PERDOUX rectifie qu'il s'agit de l'entreprise Sadorge et répond que ce problème est réglé, un titre de recette du montant de la surconsommation due au chantier a été transmis à l'entreprise Sadorge.

M. RINGUEDE demande si le trésorier n'a pas posé de problème quant à la participation de la commune à un fonds de concours pour les eaux pluviales de la rue de

maison rouge, auprès de la CCF. M. le Maire répond que ce principe de fonds de concours est légal. Aucune remarque n'a donc été formulée par la trésorerie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes MOAOUIA et TALLET) approuve le compte de gestion 2019, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 137 101,63€ et de 114 633,73€ en investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Tout comme le compte de gestion, le compte administratif fait apparaître un excédent de 137 101,63€ en fonctionnement et un excédent de 114 633,73€ en investissement.

M. le Maire sort à présent de la salle afin de laisser les conseillers délibérer librement et laisse la présidence de séance à Mme FISCH, doyenne du Conseil municipal.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 273 322,23	G 1 262 931,29
	Section d'investissement	B 1 057 350,74	H 414 775,26
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 147 492,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 757 209,19 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 330 672,97 = A+B+C+D	2 582 406,33 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 273 322,23	= G+I+K 1 410 423,86
	Section d'investissement	= B+D+F 1 057 350,74	= H+J+L 1 171 984,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 330 672,97	= G+H+I+J+K+L 2 582 406,33

Mme GOLF fait remarquer que le résultat de l'année 2019, sans le report 2018, fait apparaître un déficit d'environ 10 000€.

M. CHAPSAL indique que la majorité des dépenses pour l'extension de l'école a été prévue sur 2018 et reportée sur 2019, tout comme l'intégration de l'emprunt dans les recettes d'investissement. Ce qui explique l'importante différence de résultat entre 2018 et 2019, la construction de l'extension de l'école étant achevée depuis mi-2019.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 9 voix pour et 2 abstentions (Mmes MOAOUIA et TALLET) approuve le compte administratif 2019, faisant apparaître un excédent cumulé en fonctionnement de 137 101,63€ et de 114 633,73€ en investissement.

M. le Maire rentre dans la salle.

RETRAITEMENT DES BIO-DECHETS DE LA CANTINE

Mme TALLET explique que suite à une proposition de la commune de Loury, avec laquelle Vennecy est en commun pour le marché de la restauration scolaire, il serait possible de procéder au retraitement des bio-déchets de la cantine.

Pour cela, le prestataire met à la disposition de la commune 2 contenants ainsi que des bioseaux pour remplir les contenants. Le ramassage des déchets s'effectuerait 2 fois par semaine, pour un retraitement par méthanisation avec transformation des matières en électricité verte et fertilisants, sur le site d'Etampes.

Mme TALLET présente le calcul estimatif du coût de cette prise en charge : entre 2 434€ et 5 285€ TTC par an, en fonction de la qualité du tri des déchets ramassés.

M. RINGUEDE demande où finissent ces déchets actuellement. Mme TALLET répond que tout est jeté dans les poubelles d'ordures ménagères. Un simple tri déchets cartons, plastique est réalisé en poubelles jaunes.

Mme MOAOUIA soulève l'idée de réaliser un compost local, au niveau des écoles. Mme GOLF répond que la quantité de matières organiques jetées est trop importante pour pouvoir tout traiter en compost sur place.

M. CHAPSAL et Mme GOLF évoquent également la quantité d'aliments qui arrivent emballés chaque jour, car cela impose un tri supplémentaire au personnel de cantine, car seuls les aliments peuvent être re-traités.

M. GAUCHER informe les conseillers que le SITOMAP devrait prochainement mettre à disposition des poubelles pour le compostage.

Par ailleurs, Mme GOLF s'interroge sur la possibilité de faire une demande auprès d'un autre prestataire, afin de comparer les tarifs.

Mme NATUREL demande la position de la commune de Loury à ce sujet. Mme TALLET répond que cette prestation leur était déjà proposée avec leur ancien prestataire pour la fourniture de repas. Les élus ont donc eux-mêmes fait la démarche pour à nouveau en bénéficier. Ils attendent cependant le positionnement de Vennecy pour valider la proposition.

M. RINGUEDE suggère d'évoquer cette possibilité en commission restauration scolaire, avec le personnel de cantine avant de prendre une décision.

La délibération est donc reportée à une date ultérieure.

PROJET DE MARCHE COMMUNAL

La commission Qualité de vie - Associations – Fête et culture s'est réunie le 4 février 2020, afin de préparer un projet de règlement de marché communal.

Après consultation du projet de règlement, il est proposé de modifier l'article 8 comme suit : « *La durée d'un abonnement est de 3 mois, reconductible tacitement jusqu'à trois fois maximum* ».

Par ailleurs, M. PERDOUX présente un devis demandé à l'entreprise Isi Elec pour l'installation d'un coffret électrique à l'emplacement du futur marché. Le montant de la prestation s'élève à 1 876,20€ HT. M. CHAPSAL estime que le nombre de prises électriques présentes dans ce coffret est insuffisant. 4 prises mono et 1 prise tétra sont initialement prévues dans le devis. Il serait pertinent de demander plus de prises en mono, dans le cas où le nombre de commerçants présents sur le marché viendrait à augmenter.

Suite à la demande de Mme NATUREL, Mme FISCH explique que 3 commerçants seraient pour le moment intéressés par ce marché : un fromager, un vendeur de plats cuisinés, ainsi qu'un primeur.

- Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,*
- *avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes MOAOUIA et TALLET) accepte la proposition de l'entreprise Isi Elec, pour la mise en place d'un boîtier électrique, pour un montant de 1 876,20€ HT ;*
 - *avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme TALLET) décide de créer un marché communal ;*
 - *adopte le règlement intérieur modifié ci-annexé ;*
 - *décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul au mètre linéaire de surface de vente ;*
 - *fixe le mètre linéaire de surface de vente pour l'année 2020 à :*
 - *0,50€ par jour pour les abonnements,*
 - *1€ par jour pour les emplacements passagers ;*
 - *décide que l'électricité est mise à disposition gratuitement pour les titulaires d'emplacement ;*
 - *charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.*

FUTURS HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Dans le cadre du déménagement de la future agence postale communale (APC) dans les locaux de la mairie, une réflexion a été menée sur l'aménagement des horaires. En effet, en conservant les horaires actuels, l'agent se retrouverait à nouveau isolé à certains créneaux, notamment le samedi matin.

Mme TALLET présente le nombre d'opérations journalières réalisées dans l'APC, sur la base d'une semaine type.

Une proposition consisterait donc à calquer au maximum les horaires de l'APC sur celles de la mairie.

Mme MOAOUIA regrette la fermeture de l'APC le samedi dans la proposition présentée par Mme TALLET, car cela apporte de la vie dans le bourg de Vennecy le samedi.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 8 voix pour et 4 abstentions (Mmes LOMBARDIN, MOAOUIA et TALLET et M. GAUCHER) adopte les nouveaux horaires de l'agence postale communale à compter de l'emménagement dans les locaux de la mairie, tels que présentés par Mme TALLET :

Futurs horaires APC		
	Matin	A-Midi
Lundi	9h-11h	16h-18h50
Mardi	9h-11h	
Mercredi	8h-10h50	
Jeudi	9h-11h	16h-18h50
Vendredi	9h-11h	14h-15h50
Samedi		

VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Lors de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019, il a été évoqué la demande de M. CLEDAT d'acheter une partie du chemin rural n°1, dit de Boigny s/ Bionne à la Croix Tiffault.

M. CLEDAT possède une habitation, située sur Boigny s/ Bionne, au bout de ce chemin. Or, ce dernier débouche sur un chemin forestier privé. M. CLEDAT souhaiterait donc acheter la partie du chemin communal attenante à la partie privée, car de nombreux promeneurs, ainsi que des quads s'aventurent régulièrement sur sa partie privée.

Après recherche, la longueur à céder est de 234m, sur 5m de large. M. CLEDAT a transmis une première proposition d'achat à 1500€.

Une partie d'un chemin communal de Boigny a déjà fait l'objet d'une vente il y a quelques années. A l'époque, entre 2013 et 2015, le tarif estimé par Boigny était entre 0,9€ et 2€ le m² (2€ étant la fourchette haute).

La surface du chemin à céder sur Vennecy est de 1170m², soit entre 1053€ et 2340€.

Mme MOAOUIA demande pourquoi ce chemin, se terminant en impasse a été conservé par la commune. M. le Maire répond que ce chemin allait initialement sur Boigny-s/-Bionne, mais cette dernière a vendu sa partie, pour les mêmes raisons que celles présentées aujourd'hui.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, avec 11 voix pour et 1 abstentions (Mme TALLET)

➤ *accepte la vente de 1170m² du chemin rural n°1, dit de Boigny s/ Bionne à la Croix Tiffault, pour la somme de 2 340€.*

➤ *Dit que les éventuels frais liés à cette vente seront à la charge de l'acheteur.*

AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

M. le Maire présente le projet transmis par le bureau d'étude Orling, en charge du dossier.

Une première interrogation se pose quant à l'éclairage. M. MACHADO se demande s'il ne serait pas utile d'éclairer le chemin d'accès prévu entre le parking et la cour. M. CHAPSAL répond qu'aujourd'hui les cours d'école ne sont pas éclairées. Au contraire, Mme GOLF estime qu'il y a trop d'éclairage dans la cour (11) et que seuls 2 ou 3 luminaires suffiraient.

Par ailleurs, M. CHAPSAL estime que le projet explose le budget prévu (76 000€ au lieu de 50 000€) et ne lui semble pas fonctionnel. Selon lui, il y a trop de bordures et l'espace vert devant le préau pose problème pour la sortie des enfants dans la cour. De plus, il est proposé la mise en place d'un garde-corps au niveau de la différence de niveau, mais sans mur de soutènement dans le chiffrage, ce qui semble difficile à réaliser.

M. CHAPSAL considère donc qu'il doit manquer des éléments dans le chiffrage, notamment au niveau des grilles avaloirs.

M. PERDOUX observe que l'emplacement du portail n'est pas le même que celui décidé sur place, à savoir à l'endroit du trou dans le grillage actuel.

M. CHAPSAL juge la surface bitumée présente sur le plan disproportionnée par rapport à ce qui avait été convenu initialement, car elle représente plus du double de l'estimation par les élus. Il suggère d'agrandir la surface d'espace vert au Nord, soit environ la moitié de la cour et faire l'autre moitié en enrobé. De même, il est nécessaire de revoir la proposition de garde-corps, qui semble dangereuse dans un environnement avec des enfants.

Il est donc primordial de rediscuter du projet avec le maître d'œuvre.

Enfin, M. le Maire informe les conseillers que le dossier de demande de subvention au titre du fonds interministériel pour la sécurisation des établissements scolaires a été déclaré complet par la Préfecture. La commune peut donc désormais commencer les travaux.

SECURISATION DU BOURG

M. le Maire présente le projet transmis par le bureau d'étude Orling, pour la sécurisation du bourg Rue de Chécy, au niveau de la Rue de la Venelle. Le plan n'a pas été modifié depuis la dernière fois, car M. SALERNO, représentant d'Orling estime que la pente supplémentaire créée chez Mme NATUREL ne posera pas de problème. En revanche, un deuxième plan et un estimatif ont été demandés par MM. DESLANDES et PERDOUX lors de leur rencontre avec M. SALERNO, pour décaler le ralentisseur au niveau de la Rue de la Pilvardière, de façon à éviter le problème chez Mme NATUREL. Ces nouveaux éléments n'ont pas été transmis.

M. CHAPSAL rappelle que, selon le plan transmis, 14 cm seront ajoutés à la hauteur de la route, dont 12 cm de voirie et 2 cm de bordures. De même, des incohérences sont relevées au niveau du traitement des eaux pluviales, des grilles avaloirs et des caniveaux prévus sur le ralentisseur.

Enfin, le projet prévoit un raccordement sur le candélabre existant. M. CHAPSAL se demande si cette proposition est pertinente, car le projet serait l'occasion d'installer un luminaire solaire, indépendant du reste de l'éclairage public. De même, des erreurs sont détectées sur le nombre de panneaux estimé.

Il est, là aussi, nécessaire de reparler de la demande des élus avec le maître d'œuvre.

• QUESTIONS ORALES

- ✓ Compte-rendu de la dernière réunion du SIBCCA et des travaux futurs sur l'Esse.
- ✓ Révision du PLU : retour de l'avis de la CDPENAF.
- ✓ Information sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- ✓ Réunion prochaine de la commission des impôts directs.
- ✓ Prochain conseil d'école prévu le 6 mars 2020.
- ✓ Demande sur la passation des documents aux futurs élus.
- ✓ Retour sur une réunion pour la future rétrocession du lotissement des 5 Arpents.
- ✓ Information sur la présence d'un cirque sur la commune mi-février.
- ✓ Demande sur la future extinction d'éclairage public la nuit.
- ✓ Allocution de M. le Maire sur la fin de mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Venncy, le 13 février 2020
Le Maire,
Roger DESLANDES

